

Quels modeles d'attestation de presence pour les frontaliers ?

Réponse courte

L'employeur doit fournir des **attestations de presence** permettant de justifier les jours travaillés au Luxembourg et en teletravail. Il n'existe pas de modele officiel impose, mais l'attestation doit contenir les informations essentielles : identite du salarie, periode, lieu de travail par jour, signature de l'employeur. Ces attestations servent de preuve pour les **administrations fiscales** (ACD et Finanzamt) et les organismes de sécurité sociale (CCSS). Un modele standardise interne facilite la gestion et la conformite.

Définition

L'**attestation de presence** est un document delivre par l'employeur certifiant les jours effectivement travaillés par le salarie et leur localisation géographique. Pour les frontalier allemands**, elle constitue un justificatif indispensable vis-a-vis des administrations fiscales et sociales des deux pays, permettant de determiner le regime fiscal et social applicable.

Conditions d'exercice

L'attestation doit satisfaire aux criteres suivants :

Critere	Detail
Identification	Nom, prenom, matricule du salarie et raison sociale de l'employeur
Periode	Mois ou annee couverts par l'attestation
Localisation	Indication du lieu de travail pour chaque jour (Luxembourg, Allemagne, autre)
Signature	Signature de l'employeur ou du responsable habilite
Regularite	Emission mensuelle ou a la demande du salarie

Modalités pratiques

Les elements a integrer dans le modele sont les suivants :

Element	Detail
En-tete	Logo, raison sociale, adresse de l'entreprise au Luxembourg
Tableau mensuel	Grille avec chaque jour ouvrable, statut (LU/DE/conge/maladie) et horaires
Totaux	Nombre de jours au Luxembourg, en Allemagne, en déplacement, en conge
Double signature	Signature du responsable hierarchique et du salarie
Archivage	Conservation minimum 5 ans (prescription fiscale)

Pratiques et recommandations

Créer un modele standardise d'attestation de presence, valide par le service juridique, et le mettre a disposition de tous les managers dans l'intranet. **Automatiser** la generation des attestations a partir du SIRH pour reduire les erreurs et gagner en efficacite. **Prevoir** un modele bilingue (FR/DE) pour les frontaliers allemands, afin de faciliter les demarches aupres du Finanzamt. **Archiver** les attestations signees dans un dossier dedie par salarie, accessible en cas de controle fiscal ou social.

Cadre juridique

Le cadre legal applicable est le suivant :

Reference	Objet
Convention fiscale Luxembourg-Allemagne du 23 avril 2012	Justification des jours travailles par pays
Art. <u>L.312-3</u> du Code du travail	Formalisation du teletravail
Art. <u>L.121-4</u> du Code du travail	Obligations d'information de l'employeur
Art. <u>L.261-1</u> du Code du travail	Protection des donnees dans le cadre du suivi
Reglement (CE) 883/2004	Determination de la legislation sociale applicable

L'absence d'attestation exploitable peut entrainer un redressement fiscal, l'administration presumant que l'ensemble de l'activite a ete exercee dans le pays de residence. La charge de la preuve du lieu de travail incombe a l'employeur et au salarie.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.